

Variations des droits de vote

Année 2025

- **Janvier**
- **Février**
- **Mars**
- **Avril**
- **Mai**
- **Juin**

• **Juin**

Toulouse, le 7 juillet 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/06/2025

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780												
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0												
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0												
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0												
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)	0												
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780												
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 319												
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 099												
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423												
<table border="0"> <tr> <td>- Sur le nominatif</td> <td>CCN</td> <td>423</td> </tr> <tr> <td>COURTOIS</td> <td>112601</td> <td>88</td> </tr> <tr> <td>COURTOIS SA TM</td> <td>114640</td> <td>335</td> </tr> <tr> <td>- Au porteur</td> <td></td> <td>0</td> </tr> </table>	- Sur le nominatif	CCN	423	COURTOIS	112601	88	COURTOIS SA TM	114640	335	- Au porteur		0	
- Sur le nominatif	CCN	423											
COURTOIS	112601	88											
COURTOIS SA TM	114640	335											
- Au porteur		0											
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 676												

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Mai**

Toulouse, le 5 juin 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/05/2025

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 334
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 114
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 691

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Avril**

Toulouse, le 5 mai 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 30/04/2025

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences ou d'acquisitions anticipées (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 305
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 085
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 662

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Mars**

Toulouse, le 3 avril 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/03/2025

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ième} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 291
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 071
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 648

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

● **Février**

Toulouse, le 5 mars 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 28/02/2025

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019		72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)		0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)		0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)		0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)		0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION		72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double		64 307
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS		137 087
Nombre d'actions privées de droit de vote		- 423
- Sur le nominatif	CCN	423
COURTOIS	112601	88
COURTOIS SA TM	114640	335
- Au porteur		0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES		136 664

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »

• **Janvier**

Toulouse, le 6 février 2025

DECOMPOSITION DES DROITS DE VOTE AU 31/01/2025

Emetteur : Courtois
Code Emetteur : 3290
Code Valeur : - 1^{ère} ligne FR0000065393
Code Valeur : - 2^{ème} ligne
Code Valeur :

CAPITAL CONSTATE au 29/10/2019	72 780
Actions issues de conversions d'obligations (NDC 069)	0
Actions issues d'exercices de bons (NDC 070)	0
Actions issues de levées d'options (NDC 071)	0
Actions issues de conversions d'actions de préférences (NDC 073)	0
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS EN CIRCULATION	72 780
Nombre d'actions ayant droit de vote double	64 356
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE BRUTS	137 136
Nombre d'actions privées de droit de vote	- 423
- Sur le nominatif	CCN 423
COURTOIS	112601 88
COURTOIS SA TM	114640 335
- Au porteur	0
NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE EXERCABLES	136 713

Article 10 des statuts

« ...En outre, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, vient à détenir ou cesse de détenir, de quelque manière que ce soit, une fraction égale à 0,5 % du capital ou des droits de vote ou un multiple de cette fraction, est tenue d'informer la société dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, du nombre d'actions, de valeurs mobilières donnant accès au capital et des droits de vote qui y sont attachés, qu'elle détient.

Pour l'application de cette obligation statutaire, les seuils de participation sont déterminés dans les mêmes conditions que les seuils de participation légaux.

En cas de non-respect de l'obligation statutaire, les actions excédant la fraction non déclarée sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% au moins du capital social »